

Date de la convocation : 24 novembre 2023

Le jeudi 30 novembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, 14 rue Fortuné- Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 32

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI

Excusés ayant donné pouvoir :

Nassira BENOUARI donne procuration à Adelaïde HAMITI, Bastien REDDING donne procuration à Monique LAMOUREUX, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Marie-Claire LETY, Jeanne DOCTEUR, Marie LEMAÎTRE TOR

Secrétaire :

Housman BATHILY

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL23_089 : Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres
Approuvée
- Délibération n°DEL23_090 : Modification de la composition de la Commission chargée de la délégation de service public pour l'exploitation du marché forain
Approuvée
- Délibération n°DEL23_091 : Modification de la composition de la Commission des finances
Approuvée
- Délibération n°DEL23_092 : Création d'un espace cinéraire au cimetière du Village
Approuvée

- Délibération n°DEL23_093 : Avenant n° 4 à la convention de gestion urbaine et sociale de proximité
Approuvée
- Délibération n°DEL23_094 : Créations et suppressions de postes
Approuvée
- Délibération n°DEL23_095 : Action sociale à destination des agents de la collectivité pour l'année 2024
Approuvée
- Délibération n°DEL23_096 : Taux de vacation d'un psychologue pour le Lieu d'Accueil Enfant Parent
Approuvée
- Délibération n°DEL23_097 : Décision modificative n° 2 du budget communal 2023
Approuvée
- Délibération n°DEL23_098 : Admissions en non-valeur 2023
Approuvée
- Délibération n°DEL23_099 : Ouverture des crédits par anticipation au titre des dépenses d'investissement sur le budget Principal pour 2024
Approuvée
- Délibération n°DEL23_100 : Ouverture de crédits par anticipation budgétaire - subvention d'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale
Approuvée
- Délibération n°DEL23_101 : Approbation d'un contrat de prêt avec la Banque des Territoires d'un montant de 13 937 731 €
Approuvée
- Délibération n°DEL23_102 : Rapport 2023 n° 1 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
Approuvée
- Délibération n°DEL23_103 : Zones d'accélération des énergies renouvelables
Approuvée
- Délibération n°DEL23_104 : Rapport annuel d'activité 2022 sur la délégation de service public du marché forain communal
Pris Acte
- Délibération n°DEL23_105 : Fixation du montant des droits de place et de la redevance d'animation du marché forain pour 2024
Approuvée

- Délibération n°DEL23_106 : Signature d'une convention relative aux tickets-loisirs à conclure entre la Région Ile-de-France et la Ville de Montigny-lès-Cormeilles pour l'année 2023-2024
Approuvée
- Délibération n°DEL23_107 : Aide à l'accès aux transports en commun pour les lycéens et collégiens
Approuvée
- Délibération n°DEL23_108 : Attribution d'une avance de subvention par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2024 pour les associations
Approuvée
- Délibération n°DEL23_109 : Charte collège au cinéma pour l'année 2023/2024
Approuvée
- Délibération n°DEL23_110 : Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de composteurs avec le Syndicat Emeraude
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication sur le site internet de la Commune

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.